

# Développer un atelier de méthanisation en agriculture biologique

**Se poser les bonnes questions**

Anthony LE QUEMENER - 06.45.26.70.31  
Conseiller Grandes cultures biologiques

**Jeudi 05 novembre 2020**

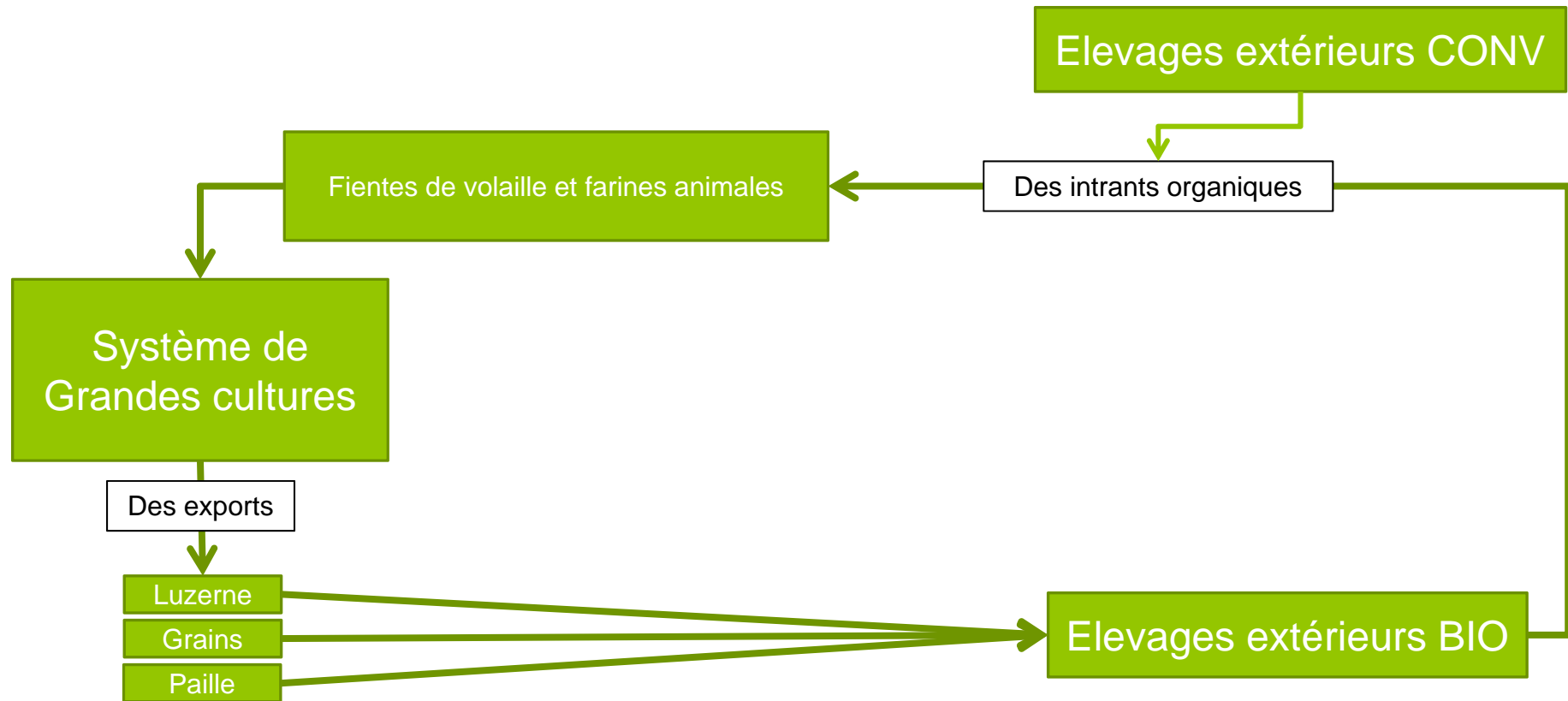
# Comprendre les enjeux de la méthanisation

---

- Des enjeux agronomiques
  - Transfert de fertilité
  - Nettoyage des parcelles
  - Suppression des légumineuses à grain
- Des enjeux réglementaires
  - Produits utilisables



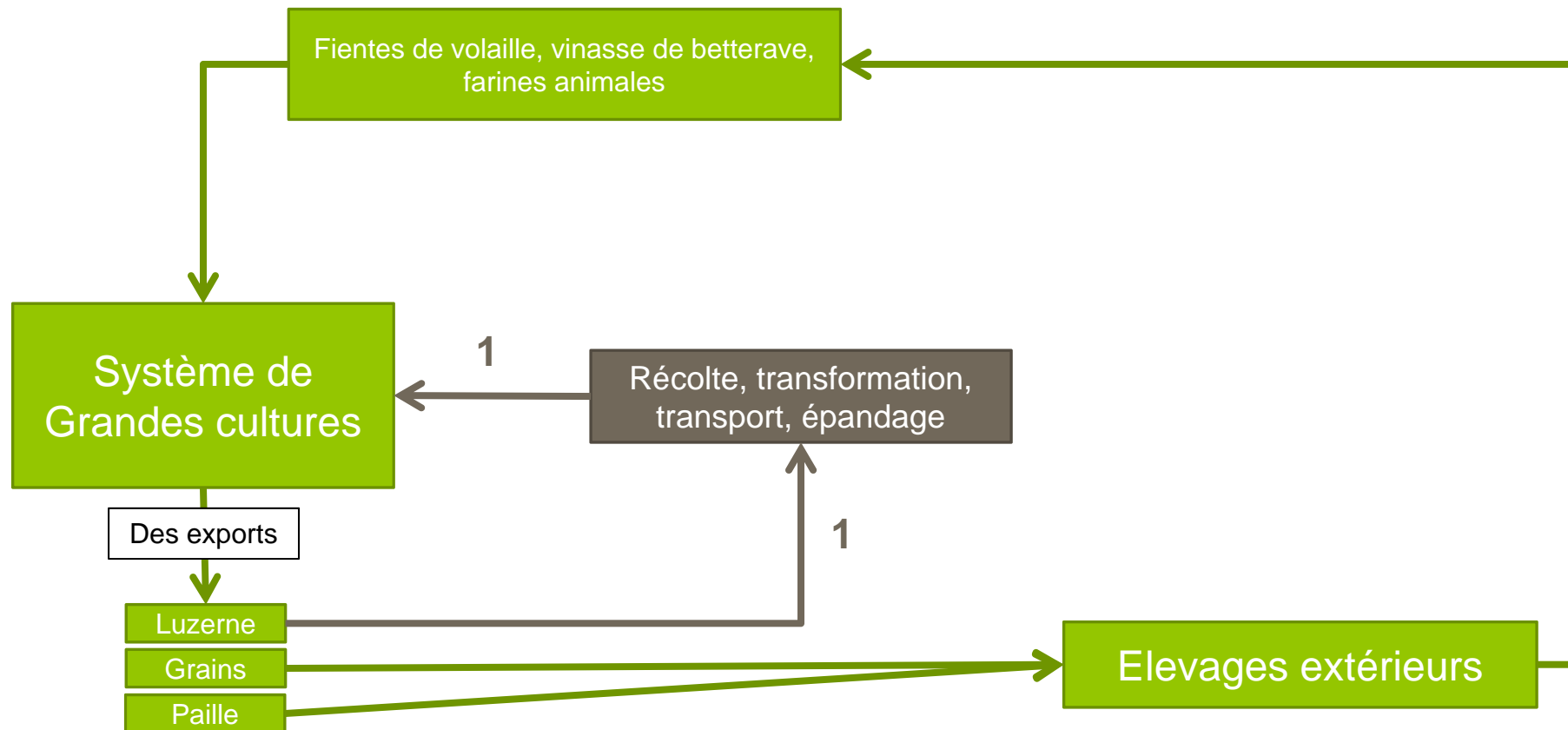
# Enjeu agronomique – Fertilité et transfert de fertilité



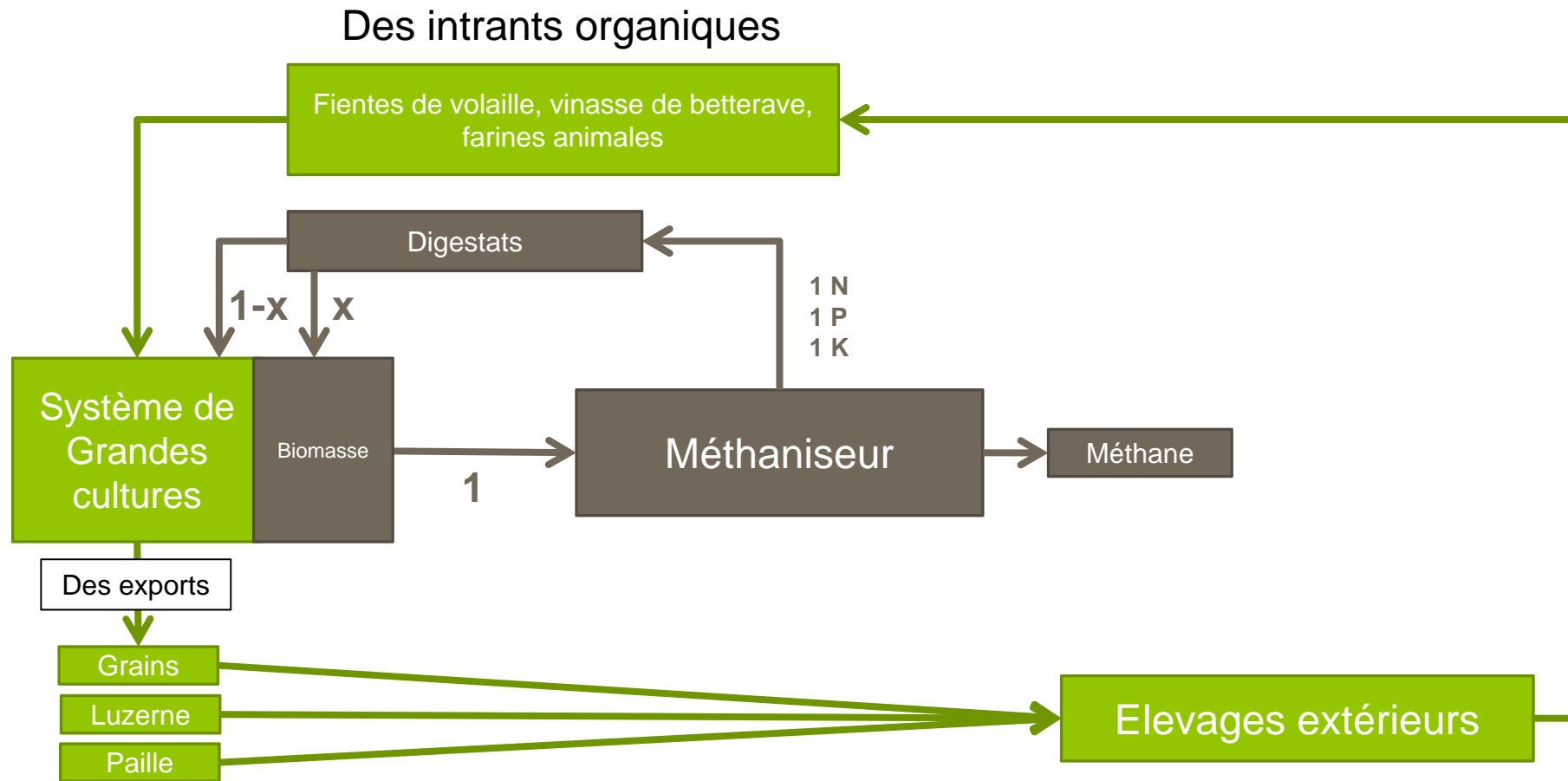
# Enjeu agronomique – Fertilité et transfert de fertilité

Des intrants organiques

Fientes de volaille, vinasse de betterave, farines animales



# Enjeu agronomique – Fertilité et transfert de fertilité



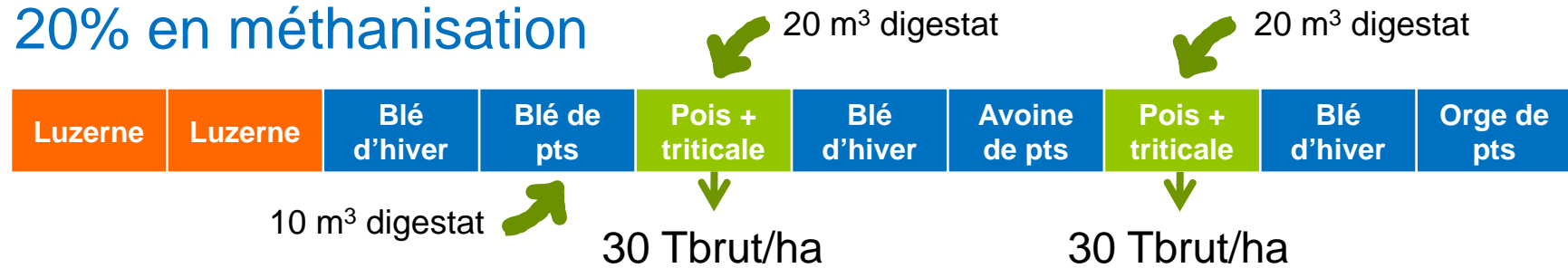
La pertinence de la méthanisation en fertilisation est établie si  $X < 1$   
Plus la proportion de CIVE courte et CIVE d'été est forte plus  $X$  tend vers 1  
Plus les techniques d'épandage sont peu performantes plus  $X$  tend vers 1

# Un transfert de fertilité limité

## Céréaliculture



## 20% en méthanisation



- ⇒ Environ 60 tonnes brutes de biomasse produit chaque année sur 10 hectares
- ⇒ Utilisation de 40 m<sup>3</sup> par an sur 10ha sur les parcelles de production de biomasse
- ⇒ Reliquat de 10 m<sup>3</sup> par an par tranche de 10 ha



# Enjeu réglementaire 1/2

« Un producteur bio peut utiliser des digestats issus d'unités de méthanisation approvisionnées uniquement en matières listées à l'annexe I du RCE 889/2008 »

Ressources autorisées	Conditions
Fumiers, fumier séché, fientes de volaille déshydratée, compost d'excréments d'animaux solides	Provenance d'élevages industriels interdite
Excréments d'animaux liquides	Utilisation après fermentation contrôlée et/ou dilution appropriée. Provenance d'élevages industriels interdite
Déchets ménagers compostés ou fermentés	Uniquement déchets végétaux et animaux. Système de collecte fermé et contrôlé
Compost de champignonnière et Lombricompost	-
Matières végétales	-
Farines animales et guano	-
Produits et sous-produits organiques d'origine végétale pour engrais	-
Algues et produits d'algues	-
Sciures, copeaux, écorces compostées, cendres	À base de bois non traité chimiquement après abattage
Vinasse et extraits de vinasse	-

# Enjeu réglementaire 1/2

---

« Seuls les auxiliaires technologiques suivants peuvent être utilisés dans le digesteur :

- Les matières listées à l'annexe I du règlement (CE) n° 889/2008
- Les micro-organismes
- Les enzymes
- Les huiles végétales »

